

Termes de Références (TDR) des Accompagnateurs Spécialisés (AS) des programmes de Transfert Monétaire pour le Développement Humain (TMDH) - Financement Additionnel 3 mis en œuvre par le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)

Les TDR décrits ci-dessous concernent les prestations attendues des AS chargés des activités de Mesures d'Accompagnement de la sous-composante TMDH du Projet FSS FA3.

Des tâches communes seront attribuées à ces AS et ils auront également des activités spécifiques selon leur mission.

A. CONTEXTE

La Banque Mondiale renforce son engagement dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement de Madagascar en intensifiant son investissement dans le secteur de la protection sociale. Dans ce contexte, le Gouvernement de Madagascar et la Banque Mondiale ont accordé la mise en œuvre du projet de protection sociale ou Projet de Filets Sociaux de Sécurité Fonds Additionnel (FSS FA2 et FA3) du Gouvernement, et toujours sous financement de la Banque Mondiale. Le 3^{ème} financement du Projet comporte trois (04) sous composantes à savoir (i) le filet de sécurité productif, (ii) le transfert monétaire pour le développement humain, (iii) la réponse aux crises, et le Projet Pilote de Filet de Sécurité Urbain.

L'objectif du Projet sous le 3^{ème} financement additionnel est « d'accroître l'accès des ménages extrêmement pauvres aux services de filets sociaux de sécurité, d'asseoir les bases du système de protection sociale et d'accélérer la réponse à la COVID-19 en matière de protection sociale ».

Le Transfert Monétaire pour le Développement Humain (TMDH), une des sous-composantes de ce Projet, est un transfert d'argent conditionnel qui cible les ménages les plus pauvres ayant des enfants âgés entre 0 et 12¹ ans et a comme objectifs spécifiques de leur fournir un supplément de revenu pour : appuyer l'intégration des enfants de 6 à 14 ans dans le système scolaire ; promouvoir l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants de 0 à 5 ans ; et appuyer le développement du capital humain et de l'inclusion économique à travers des mesures d'accompagnement.

Des activités d'accompagnement seront ainsi mises en place par des renforcements de capacité et de promotion de thèmes liés au bien-être familial et à l'inclusion économique. Ce sont des actions d'appui qui visent le changement de comportement, l'amélioration des conditions de vie et l'autonomisation des ménages bénéficiaires des programmes.

Le FID envisage d'utiliser une partie de ce 3^{ème} financement additionnel pour recruter des Consultants Individuels appelés Accompagnateurs Spécialisés (AS) pour assurer l'accompagnement des ménages bénéficiaires.

Les présents termes de référence décrivent la mission de l'accompagnateur spécialisé. En résumé, l'accompagnateur spécialisé est chargé d'assurer : les renforcements de capacités des mères-leaders, l'accompagnement des ménages bénéficiaires, la supervision des paiements des ménages bénéficiaires, la collecte et le dispatch des registres de coresponsabilité, ainsi que toutes autres collectes de données sur le terrain

Les Consultants sont recrutés par le FID conformément à son Manuel de passation de marchés approuvé par la Banque Mondiale.

B. OBJECTIFS

¹ Enfant 0 à 12 ans au moment de l'enregistrement. Une fois prise en charge, l'enfant peut rester dans le programme jusqu'à l'âge de 14 ans tant qu'il est scolarisé en cycle primaire

Les objectifs de la mission confiée par le FID aux AS sont cadrés dans les points suivants

- 1) La restauration du capital humain à travers la promotion de l'éducation, la santé, la nutrition, la gouvernance citoyenne et la sensibilisation des bénéficiaires à fréquenter les services sociaux de base.
- 2) La promotion de l'équité et le renforcement de la résilience par des activités qui se focalisent sur l'inclusion productive et l'inclusion financière, en l'occurrence la mise en place des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) ou VOAMAMI.
- 3) La supervision des paiements des transferts des bénéficiaires.
- 4) La collecte des données sur terrain y compris la collecte et dispatch des registres de coresponsabilité.
- 5) Le respect des mesures de sauvegarde environnementale et sociale.

De ce fait, les objectifs spécifiques de leur mission sont de :

- ✓ Inciter les changements de comportement pour renforcer le capital humain ;
- ✓ Soutenir les initiatives socioéconomiques des ménages bénéficiaires, et par extension de la communauté ;
- ✓ Promouvoir la création d'actifs des ménages bénéficiaires ;
- ✓ Renforcer la gouvernance citoyenne en matière d'engagement et participation citoyens, de la lutte anti-corruption, et de la violence basée sur le genre (VBG).

C. MISSION DES ACCOMPAGNATEURS SPÉCIALISÉS

Placés sous la responsabilité du Responsable de Transfert Monétaire pour le Développement humain ou du Responsable chargé de District des Directions Inter Régionales du FID et en étroite collaboration avec les socio-organisateur, les consultants individuels accompagnateurs spécialisés ont une mission s'articulant autour des objectifs principaux présentés dans le tableau ci-contre :

Objectif	Activités	Sous-activités	Intervenants
La restauration du capital humain	<u>Création et redynamisation d'une vie communautaire</u>	<p>-Organisation d'une réunion communautaire pour identifier : l'équipe de facilitation, l'équipe d'évaluation et les pairs éducateurs dont les mère-leaders, les paysans relais.</p> <p>-Séances de discussion avec les facilitateurs communautaires sur les problématiques liées aux thématiques et activités proposées</p> <p>-Développement d'un plan d'action communautaire pour atteindre les objectifs des MACC en collaboration avec l'équipe de facilitation</p>	AS et autorités locales, leaders professionnels, leaders religieux, notables,

		<p>-Suivi du plan d'action des activités MACC ainsi que le processus de mobilisation</p> <p>-En collaboration avec l'équipe d'évaluation, mener une évaluation participative des efforts collectifs et par là mesurer l'impact des activités</p>	
	<p>Formation et sensibilisation sur des thématiques liées au développement du bien-être de la famille à savoir le développement personnel, le développement de la petite enfance, les pratiques familiales essentielles</p>	<p>-Formation des mère-leaders et des relais communautaires</p> <p>-Effectuer des contres VAD et faire des recoupements des VAD auprès des ménages ayant bénéficié des visites des mères leaders (le quota est de 5 % du nombre total de ménages bénéficiaires par Commune).</p> <p>-Assistance aux séances d'espace de bien-être</p> <p>-Suivi de l'adoption auprès des ménages</p>	AS
	ALPHABETISATION	<p>-Mise en œuvre de l'alphabétisation des adultes suivant l'approche du MEN</p>	AS
	Sensibilisation	<p>-Conduite des séances de sensibilisations sur diverses thématiques (santé, éducation, nutrition, SES, Planning Familial, Sauvegarde Environnemental et Social, gouvernance citoyenne, Violence Basée sur le Genre, Secourisme et sécurité)</p>	AS
<p><u>La promotion de l'équité et le renforcement de la résilience</u></p>	<p>Collecte des données pour l'inclusion productive</p>	<p>-Information-sensibilisation des ménages bénéficiaires sur la notion de l'inclusion productive</p> <p>- Collecte des informations sur les potentialités des zones d'intervention et les activités génératrices de revenu (AGR) pratiqués et/ou envisageables</p>	AS et autorités locales

		-Priorisation des AGR selon les contextes de chaque zone	
	Formation Technique Accompagnement pour l'autonomie des bénéficiaires	-Formation et supervision des Paysans Relais et des relais communautaires -Encadrement des bénéficiaires sur la mise en place des sites communautaires -Assistance à l'espace de bien être sur l'inclusion productive -Collecte de données lors des VAD -Conscientisation des ménages sur l'adoption des techniques apportées -Mise en relation des bénéficiaires avec les autres partenaires potentiels dans les zones	AS et agents DRAE
Inclusion financière	-Elaboration de budget -Gestion des dettes -Création d'épargne- -Analyse coût-bénéfice -Plan d'affaire simplifié	-Formation des mère-leaders et relais communautaires -Collecte de données et suivis lors des VAD	AS
	Coup de pouce	-Formation des mère-leaders et relais communautaires -Collecte de données et suivis lors des VAD	AS
	AVEC	-Création des AVEC au niveau des groupes des ménages -Suivi à chaque changement de phase	AS
<u>La supervision des paiements des transferts des bénéficiaires</u>	Paiement des transferts	-Supervision des paiements -Recueil des problèmes rencontrés	AS

		-Prévention des malversations/corruptions -Contrôle du respect des mesures sanitaires et le SES	
<u>La collecte des données</u>	Transferts et MACC	-Collecte de données de mise à jour des bénéficiaires -Collecte et dispatch des registres de coresponsabilités au niveau des fokontany -Collecte de données sur l'avancement des activités MACC	AS , ML, RC, CPS, PARE
<u>Le respect des mesures de sauvegarde environnementale et sociale.</u>	La mise en œuvre des clauses environnementales et sociales correspondantes aux activités MACC & IP	-Formation des Mères Leaders en matière de lutte contre la déforestation, lutte contre le changement climatique, lutte contre les feux, gestion des déchets, violence basée sur le genre, exploitation des et violence envers les enfants, VIH/SIDA, COVID, sécurité et sécurisation foncière, conformément aux supports fournis par le FID. -l'élaboration/la révision des contrats fonciers des espaces physiques conformément au guide pratique foncier, -Contrôle du respect des gestes barrières durant les formations des bénéficiaires et les contre VAD.	AS , CPS, ML, RC, PARE
Suivi évaluation communautaire (pour les sites randomisés)	Réunion d'évaluation communautaire	-Organisation de la réunion ; -Mobilisation sociale (autorités, communauté bénéficiaire) ; -Préparation de la réunion et tenue de la réunion	CPS, ASS, ML, RC, AGEX

D. AUTRES OBLIGATIONS :

- Editer le contrat entre le FID et le consultant... en trois exemplaires originaux (dans le cas où c'est prescrit dans le contrat) ;
- Prendre des photos , et la localisation GPS des sites, suivant la demande du FID ;
- Etablir et présenter les rapports et livrables demandés par le FID et émettre des recommandations et suggestions à l'endroit du FID pour améliorer la qualité des sensibilisations et la mise en œuvre.
- Conserver les documents : le consultant doit conserver une copie de tous les documents comptables et des pièces justificatives des achats ou de décharges qui lui sont confiés et de paiement pendant au moins cinq (05) ans ;

- Rapporter le déroulement et les thèmes des séances renforcement des capacités réalisées avec tout autre intervenant ;
- Recueillir les rapports d'activités des mères-leaders, des relais communautaires, des CPS ou des livrables attendus et les consolider.
- Veiller au suivi du processus de mobilisation communautaire à travers les rencontres systématiques avec les équipes de facilitation (CPS), les contre VAD, la sensibilisation des ménages à assister aux espaces de bien-être, le regroupement des mère-leaders, les visites d'échanges interdistrict, etc...
- Assurer la réalisation des actions de communication édictées par le FID dans le cadre de la mise en œuvre des activités de sa mission, dont les supports seront fournis par le FID.
- Assister à toutes les séances de formation organisées par le FID dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement
- Assister aux audiences publiques effectuées par le FID sur l'activité.
- Assister aux réunions liées au suivi évaluation communautaire (SEC) ;

E. ZONES D'INTERVENTION :

Un AS accompagnera 50 groupes de ménages gérés par les mères-leaders et les paysans relais soit 1250 ménages bénéficiaires.

Les zones d'intervention sont présentées dans le tableau ci-dessous :

PROGRAMME	PROVINCE	REGION	DISTRICT
TMDH	TOLIARA	ANDROY	BEKILY
TMDH	TOLIARA	ANDROY	BELOHA
TMDH	TOLIARA	ANDROY	TSIHOMBE

F. CONDITIONS DE TRAVAIL

- ✦ Le FID mettra à la disposition du consultant individuel AS les supports et matériels de formation nécessaires pour chaque thème. Les frais relatifs aux séjours de mission par thème (déplacement, hébergement, crédit téléphonique, connexion internet,) sont à la charge du consultant.
- ✦ Le consultant distribuera les supports aux Mères Leaders présentes aux formations et rendront le reste au FID à la fin de la mission. Ces distributions feront l'objet de décharge signée par les Mères Leaders.
- ✦ Après les formations, le travail effectué sera évalué suivant un check list des obligations des Consultants sur la base des Termes de référence. En cas de non satisfaction, le paiement sera suspendu. Si les défaillances ne sont pas remédiées, le contrat sera résilié.
- ✦ Les activités de formation et d'accompagnement seront réalisées suivant un planning défini entre le FID et le consultant.
- ✦ L'accompagnateur spécialisé aura à effectuer des déplacements fréquents sur le terrain voire à y résider temporairement.
- ✦ Le consultant est en règle vis-à-vis de toute obligation fiscale

G. LIVRABLES

L'accompagnateur spécialisé livrera au FID en version physique et en support électronique :

- Un rapport de démarrage au plus tard 5 jours après la prise en main ;

- Les rapports de formation dispensées et les rapports d'accompagnements réalisés y compris les livrables des mères- leaders et des relais communautaires tous les mois ;
- Les rapports de supervision de paiement effectué ;
- Les rapports de collecte des données sur terrain effectuée, collecte et dispatch de registre de coresponsabilité réalisés ;
- Un rapport final à la fin des prestations.

Le rapport d'activité mensuel est à déposer au FID au plus tard cinq (05) jours calendaires après la fin des prestations sur le terrain (2 exemplaires en version physique, 1 version électronique).

H. CADRE DES RESPONSABILITÉS :

Le FID :

- ✓ Organise des formations au profit des AS avant qu'ils commencent à travailler avec les communautés ;
- ✓ Offre des séances de formation dans tous les domaines pertinents du projet, y compris : les objectifs, les attentes en matière de rapports, les sauvegardes environnementales et sociales, la formation et l'orientation des mères leaders, l'orientation des activités d'inclusion productives et autres.
- ✓ Etablit la répartition des groupes de Mères Leaders à former et à encadrer par les Accompagnateurs spécialisés ;
- ✓ Communique aux communautés locales les calendriers de formation, les calendriers de paiement suffisamment en avance (par le biais -des canaux de communication locaux) ;
- ✓ Etablit la registre de coresponsabilité à remplir par les enseignants ;
- ✓ Sensibilise les communautés sur la signification et la nécessité des activités d'accompagnement ;
- ✓ Fournit en temps opportun le guide, outils, supports, kits et matériels nécessaires aux formations et aux accompagnements des bénéficiaires ;
- ✓ Paye les rémunérations des CI AS suivant les dispositions contractuelles en vigueur.

Les Consultants accompagnateurs spécialisés :

- ✓ Participent aux séances de formation organisées par le FID ou ses partenaires. Les frais de déplacement, hébergement et restauration non pris en charge par le Projet sont à la charge du Consultant Individuel AS ;
- ✓ Communiquent aux ML, CPS, Paysans Relais (PARE) et relais communautaires les calendriers de formation suffisamment en avance (par le biais d'une émission-radio et des affiches) ;
- ✓ Procèdent aux formations des ML, des CPS, des Paysans Relais et des RC ;
- ✓ Mobilisent les ML, PARE et les relais communautaires sur la tenue des formations et des espaces de bien-être ;
- ✓ Respectent les calendriers de formation des Mères Leaders et des PARE convenus et communiqués aux communautés ;
- ✓ Supervisent les paiements de transferts suivant le calendrier communiqué ;
- ✓ Suivent les manuels mis à disposition et respectent le plan de session de formation des Mères Leaders ;
- ✓ Collectent et dispatchent les registres de coresponsabilité ;
- ✓ Respectent toutes les clauses des Termes de Référence établis ;
- ✓ Respectent les calendriers de livraison des livrables ;
- ✓ Communiquent continuellement avec l'équipe du projet sur l'avancement des activités, sur les goulots d'étranglements et contribuent au processus de résolution des problèmes sur terrain ;
- ✓ Assurent la diffusion des informations et des communications opérationnelles au niveau de la communauté ;

- ✓ Prennent des photos des activités, en particulier des cas évidents de changement de comportement.

I. CALENDRIER DE LA MISSION :

Le chronogramme d'exécution de la mission est annexé au contrat.

- Les prestations sur terrain devraient débuter au début de chaque mois,
- A chaque 25ème du mois, les accompagnateurs spécialisés feront un repli au bureau de la Direction Interrégionale pour assurer les préparations des rapports mensuels et des factures de déblocage, sauf si les paiements des transferts sont programmés pendant cette période de repli.
- Les AS feront parvenir au bureau de la Direction Inter-Régionale les rapports de supervision de paiement effectué, les rapports de collecte des données sur terrain effectuée et les rapports de collecte et dispatch de registre de coresponsabilité réalisés une fois que ces activités sont terminées sur le terrain.

J. DUREE DU CONTRAT

Le contrat de l'AS est un contrat au temps passé avec paiement mensuel sur présentation et validation du livrable correspondant. La durée du contrat sera de neuf (9) mois.

K. PROFIL REQUIS

Diplôme :

Licence de préférence en Sciences Sociales ou en agriculture et élevage

Expérience(s) dans le domaine, en général, dans les 05 dernières années :

Au moins 2 expériences professionnelles dont chaque expérience est d'au moins 6 mois en renforcement des capacités pour le changement de comportement, en développement rural ou en mobilisation communautaire.

Autre(s) critère(s) qui pourraient départager les consultants :

Expérience dans la zone d'intervention

Les autres expériences en socio-organisation seraient un atout.